

2023

Décembre

LETTRE N°23



Maisons pour la Vie
Association à vocation sociale et humanitaire

MAISONS POUR LA VIE

ASSOCIATION LOI 1901

A VOCATION SOCIALE ET HUMANITAIRE

DECLAREE LE 20 JUILLET 2006

N° W271000117

Composition du bureau

Président : Thibaud de Dinechin

thibaud.dedinechin@maisonspourlavie.org

Vice-présidente : Béatrice Daniel

beatrice.daniel@maisonspourlavie.org

Trésorier : François Le Normand

francoislenormand@gmail.com

Secrétaire : Isabelle Philibert

isajyp@gmail.com

Chers amis,

En cette fin d'année 2023, je souhaite vous annoncer **le regroupement de l'association Maisons Pour La Vie avec la Fondation Nicolas et Charlotte de Dinechin**. En effet, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui sera réunie au cours du premier semestre 2024, Maisons Pour La Vie et la Fondation Nicolas et Charlotte de Dinechin ne feront plus qu'un.

Des administrateurs de Maisons Pour La Vie rejoindront le Comité de Fondation; l'objet de la Fondation évoluera pour intégrer les missions principales de Maisons Pour La Vie. Le nom de la Fondation évoluera pour prendre en compte l'apport de Maisons Pour La Vie.

Cette transformation qui consacre, d'une certaine manière, l'ambition que nous avons développée au long de ces années en faveur des personnes autistes permet **d'élargir nos moyens d'actions** avec l'appui de la fondation Caritas France qui nous héberge.

Je ne manquerai pas de vous apporter les détails de la mise en place de cette ambition dans les mois qui viennent.

Nous avons toujours besoin de votre appui amical et financier.

Une Fondation n'a pas d'adhérents comme en a une association. Par contre une Fondation a des donateurs tout comme une association. Nous vous proposons de continuer à participer à nos actions à travers votre don à la Fondation Nicolas et Charlotte de Dinechin, tout comme vous le faisiez pour Maisons Pour La Vie. Ce don peut être équivalent à celui de la cotisation annuelle de Maisons Pour La Vie soit € 15. Mais il peut aussi être plus important.

En tout état de cause, la Fondation vous remettra, tout comme Maisons Pour La Vie le fait, un reçu fiscal permettant de **réduire votre impôt sur le revenu de 66% du montant du don**.

De même, **75% de votre don** à la Fondation Nicolas et Charlotte de Dinechin, **peut être déduit de votre impôt au titre de l'IFI**.

N'hésitez pas à me contacter ou à contacter notre trésorier François Lenormand si vous désirez des renseignements complémentaires.

Le conseil d'administration de Maisons Pour La Vie vous souhaite un joyeux Noël et une très heureuse année 2024.

Merci à tous pour votre fidélité.

Très amicalement

Thibaud de Dinechin
Président de Maisons Pour La Vie

Fondation Nicolas et Charlotte de Dinechin

La Fondation Nicolas et Charlotte de Dinechin a été créée en 2012 sous l'égide de la Fondation Caritas France.

Sa mission est d'apporter principalement en France **son aide aux personnes atteintes de handicap intellectuel** et en particulier, **des personnes autistes**.

La Fondation recherche notamment à soutenir des projets qui valorisent la personne humaine dans ses dimensions personnelles, familiales, sociales et spirituelles, améliorent la qualité de la vie des bénéficiaires, respectent leur dignité.

La Fondation porte une attention particulière aux personnes handicapées mentales les plus fragiles, notamment celles d'origine modeste ayant peu de soutien familial.

La Fondation oriente concrètement son action vers **quatre domaines** qui recouvrent des besoins à chaque stade de la vie d'une personne autiste ou handicapée et de leurs aidants :

- ✓ **L'accueil des enfants,**
- ✓ **Le répit des aidants,**
- ✓ **L'insertion professionnelle des adultes présentant le syndrome d'Asperger,**
- ✓ **L'accueil des personnes autistes vieillissantes ou âgées.**

Concrètement, il s'agit de **financer des activités** d'accompagnement, d'ouverture aux autres, d'activités diverses, de socialisation, de l'accompagnement au travail de personnes autistes, d'aides au répit des aidants. L'appui que nous faisons actuellement pour **Maison Harmonia-Pascale de Dinechin** ou le financement d'un projet pour l'habitat de personnes vieillissantes fait partie intégrale des missions de la Fondation.

Bénévolat à Maison Harmonia Pascale de Dinechin

Début 2023, nous avons pris la **décision d'interrompre la présence de bénévoles à Maison Harmonia-Pascale de Dinechin**. En effet, divers éléments nous ont alertés et nous ont mis dans l'obligation d'une réflexion profonde quant à la pertinence du maintien du bénévolat. En concertation avec une psychologue spécialisée, différents intervenants dans l'autisme et après réflexions approfondies au sein de notre Conseil d'Administration, nous avons décidé d'arrêter momentanément le bénévolat : les conditions dans lesquelles les bénévoles pouvaient intervenir de manière sereine et sécurisée n'étaient plus remplies.

Les discussions qui s'en sont suivies avec le gestionnaire de la Maison Harmonia-Pascale de Dinechin, la Société Philanthropique, ont confirmé la **pertinence de cette décision**. Nous pensions partager des ambitions identiques permettant de faire vivre un projet novateur et porteur de sens pour des personnes autistes, sans jamais le détourner de ses objectifs d'origine. Nous ne pouvons que constater que Société Philanthropique n'est plus motivée par nos ambitions d'origine pour accompagner les personnes autistes vers leur plein potentiel et épanouissement.

Nous avons dû **constater notre désaccord** et en avons été terriblement contrariés et déçus. **Nous avons donc dû mettre fin à notre mission d'activités avec des bénévoles.**

Cette décision de Maisons Pour La Vie, murie et responsable, a imposé de mettre au chômage la responsable des bénévoles, à demander aux habitants de modifier leurs habitudes et leurs interactions avec des personnes extérieures, et pour les bénévoles, à interrompre leur service mené avec tant de cœur auprès des habitants.

Quel gâchis ! Quelle déception !

La convention qui nous liait avec la Société Philanthropique a été dénoncée.

Pour autant, Maisons Pour La Vie, ainsi que nous l'exposons par ailleurs, maintient son engagement à financer les activités pour les habitants de Maison Harmonia-Pascale de Dinechin.

Maison Harmonia-Pascale de Dinechin

Maison Harmonia-Pascale de Dinechin **continue son fonctionnement avec les 6 habitants actuels. La Société Philanthropique s’y est engagée.** Les professionnels actuels continuent leur mission d’accompagnement sous la responsabilité de Pauline Salesse qui est revenue de son congé maternité.

Les parents des habitants de Maison Harmonia-Pascale de Dinechin **ont créé une association** pour dialoguer avec la Société Philanthropique.

Si **l’arrêt du bénévolat** représente une absence majeure et tellement regrettable dans le fonctionnement de la Maison, cet état de fait **ne modifie pas le fonctionnement opérationnel et l’accompagnement des habitants**, même s’il en modifie l’esprit.

En effet l’absence de bénévoles était une des hypothèses constitutives et actée au moment de la création du modèle de fonctionnement de Maison Harmonia.

Maisons Pour La Vie maintient son **engagement financier envers Maison Harmonia-Pascale de Dinechin** car nous croyons fermement au modèle mis en place et à la pertinence de réalisations de ce type d’habitat et des principes de l’habitat inclusif pour l’accompagnement des personnes autistes.

Ainsi en 2023 et 2024, Maisons Pour La Vie, puis en relais, la Fondation Nicolas et Charlotte de Dinechin financent des activités assurées par des professionnels de théâtre, de danse, et d’équithérapie. Elle continue à mettre à disposition des habitants les deux véhicules, et abonde d’une dotation financière mensuelle pour les sorties.

Remerciements

Nous tenons à nouveau à **remercier vivement tous les adhérents et donateurs** qui, grâce à leur généreuse fidélité, pour certains depuis le lancement de l’Association en 2006, ont permis aux habitants de Maison Harmonia-Pascale de Dinechin, de bénéficier de nombreuses activités et d’un environnement matériel adapté et noté comme exceptionnel par sa qualité par de nombreux visiteurs.

Nos remerciements très sincères s’adressent également, aux bénévoles qui ont contribué à faire vivre Maisons Pour La Vie et Maison Harmonia-Pascale de Dinechin par leur contribution en temps et en nature.

Je pense particulièrement à tous les bénévoles qui se sont relayés auprès des habitants pour leur offrir une présence chaleureuse et à leur responsable, aux bénévoles qui ont réalisé ces magnifiques ventes pendant 11 ans, aux administrateurs de l’Association.

Nous avons besoin de votre aide

2 entités peuvent recevoir vos dons

L'Association Maisons Pour La Vie

Votre générosité auprès de l'ASSOCIATION MAISONS POUR LA VIE permet de financer un des projets menés dans le cadre de l'association : financement d'une activité, achat de matériel, etc. ...

Ne bénéficiant d'aucune aide publique, nous comptons exclusivement sur les dons pour réaliser nos projets.

Vous pouvez faire un don ponctuel ou un don régulier (en mettant en place par exemple un don régulier avec prélèvement automatique de quelques euros par mois.)

Vous pouvez faire **vos dons** à **MAISONS POUR LA VIE** par **paiement sécurisé en ligne** en utilisant ce QRCode



Vous recevrez **un reçu fiscal** vous permettant d'effectuer la déduction. Votre don est déductible à 66% dans la limite de 20% de vos revenus.

La Fondation Nicolas et Charlotte de Dinechin

Faites un don au travers votre IFI

Votre patrimoine immobilier vous assujettit à l'Impôt sur la Fortune Immobilière ?

Les dons effectués au profit des fondations comme la Fondation Nicolas et Charlotte de Dinechin sous l'égide de la Fondation Caritas France, ouvrent droit à une réduction d'impôt à valoir sur votre Impôt sur la Fortune Immobilière.

Vos dons IFI sont déductibles à hauteur de 75% et dans la limite maximale de 50 000€ (soit un don de 66 667€).

Réglez vos impôts en aidant nos actions

Vous pouvez faire un don par **paiement sécurisé en ligne** avec ce QRCode

Ou par voie postale :

FONDATION NICOLAS ET CHARLOTTE DE DINECHIN,
Fondation Caritas France, 106 rue du Bac,
75341 Paris Cedex 07

Les dons sont tracés pour vous permettre de **connaître leur affectation** à nos différents projets.

Un reçu fiscal vous sera adressé rapidement

